



**Partenariat de recherche entre le  
Département, la SATT conectus et le CNRS**

**Rapport n° CP/2014/459**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le Département est porteur depuis 2010 du Projet Agro-Environnemental (PAE) des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau. Afin d'évaluer l'impact des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) souscrites, un Observatoire des MAET a été créé dès 2010 pour les rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau. Le présent rapport vise à finaliser la phase d'évaluation par un partenariat de recherche avec le CNRS et la SATT conectus.

**I. Contexte**

Le Département du Bas-Rhin est opérateur des Programmes Agro-Environnementaux (PAE) depuis 2010 sur les rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau et depuis 2011 sur les rieds de la Zorn et du Dachsbad.

Le Département a assuré l'animation auprès des exploitants agricoles en 2010 et en 2011 en leur proposant un ensemble de MAET ainsi qu'un zonage d'application se basant sur les zonages écologiques historiques de ces rieds et sur les secteurs classés en Natura 2000. Ces mesures sont volontaires et valables pendant 5 ans.

Les MAET visent à permettre la prise en compte des enjeux environnementaux d'un territoire tout en maintenant le caractère agricole des surfaces sous contrat. Dans l'optique de recueillir des références biologiques et agronomiques sur ces territoires, sensibiliser les exploitants à la richesse des rieds et à la valorisation possible de la fauche tardive et évaluer l'impact des MAET sur les enjeux environnementaux et agricoles, le Département du Bas-Rhin a mis en place un Observatoire des MAET sur les rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau.

Ce projet ainsi que les différentes phases de son état d'avancement ont été présentés et validés en COPIL Schéma Départemental des Espaces Naturels.

La démarche évaluative de l'Observatoire des MAET est déclinée en 3 volets :

- Volet 1 : acquérir et compléter les connaissances,
- Volet 2 : évaluer les impacts des MAET sur les enjeux agricoles et environnementaux,
- Volet 3 : valoriser et communiquer.

**II. Partenariat de recherche Département / CNRS / SATT Conectus Alsace pour la finalisation de l'évaluation**

Depuis 2010, dans le cadre de l'Observatoire des MAET, un ensemble d'études ont été menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture concernant les enjeux agricoles et en lien avec les associations naturalistes pour les enjeux environnementaux.

Néanmoins, les résultats bruts remontés ne nous permettent actuellement pas une valorisation adaptée de cette étude auprès des exploitants et partenaires du projet.

De nombreuses données ont été récoltées nécessitant des modèles statistiques complexes afin d'en dégager des éléments communicables et valorisables dans le cadre de la reconduction du PAE en 2015.

Dans ce cadre, il est proposé un partenariat de recherche entre le Département, le CNRS et l'institut de recherche mathématique avancée (via la SATT conectus). Ce partenariat permettant notamment au CNRS et à l'institut de recherche mathématique avancée de

diversifier leur champ actuel d'intervention et d'utiliser les données du Département dans le cadre de domaine de recherche récent en statistique ainsi qu'à des fins pédagogiques. En outre, elle nous permettra d'apporter un cadre plus scientifique aux différentes conclusions issues des études menées dans le cadre de l'Observatoire et d'en assurer leur valorisation auprès des partenaires du PAE.

L'Université de Strasbourg (dont l'institut de recherche en mathématique avancée est un laboratoire de recherche) a délégué la gestion administrative de ce partenariat à la SATT Conectus Alsace. L'ensemble de ce programme a été estimé à un montant de 13 200 € TTC.

En cas d'accord de votre part, un crédit de 13 200 € serait à prélever sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15154	011-6188-738	23 000,00 €	23 000,00 €	13 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve le partenariat de recherche entre le Département et la SATT Conectus Alsace (pour le portage administratif du partenariat pour l'Université) et le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) (pour la réalisation des études opérationnelles du partenariat), selon les termes de la convention de collaboration de recherche ci-annexée, pour la réalisation d'une évaluation de l'impact des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur :*

*. les enjeux agricoles des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau via les paramètres issus des analyses de qualité fourragère,*

*. les enjeux environnementaux des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau via l'écologie des papillons du genre *Maculinea**

*- décide d'attribuer une contribution financière de 13 200 € TTC selon les termes de la convention de collaboration de recherche précitée, à savoir :*

*. 7 200 € TTC à la signature de la convention de collaboration de recherche,*

*. 6 000 € TTC à la remise du rapport scientifique de l'évaluation de l'impact des MAET précitées et sur présentation du bilan financier de cette étude au 31 décembre 2014*

*- autorise son président à signer la convention de collaboration de recherche à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la SATT Conectus Alsace et le CNRS.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL